

COMMUNE DE OMPS
Séance du 14 novembre 2023

Membres en exercice :	Date de la convocation: 07/11/2023
9	<i>L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre, 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LOISON</i>
Présents : 6	
Votants: 9	Présents : Samuel SARRAILLE, Nicolas GUILLON, André LACAZE, Jean-Luc LOISON, Jean-Claude MOREL, Aline BERTI
Pour: 9	Représentés: Cédric CARNUS par André LACAZE, Franck GIRARD par Jean-Luc LOISON, Nathalie LAVERGNE par Samuel SARRAILLE
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents:
	Secrétaire de séance: Nicolas GUILLON

Objet: RATIFICATION DE L'AVIS DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE AEP -

Objet de la délibération : ratification de l'Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l'attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une **Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement** portée par l'Entente Intercommunale du secteur Centre Chataigneraie.

Monsieur Jean-Luc LOISON, Maire de la commune d'OMPS, rappelle que suite à la création de l'Entente Intercommunale Centre Chataigneraie, une consultation de bureaux d'études spécialisés a été engagée en Aout-Septembre 2023 pour un marché d'**Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d'eau potable et d'assainissement & Accompagnement à la création d'un syndicat d'eau potable et d'assainissement**.

Après analyse des offres par Cantal Ingénierie & Territoire (en qualité d'Assistant à Maitrise d'Ouvrage), il est proposé de retenir l'offre du groupement A PROPOS pour un montant de prestation de 126 495€ HT.

Après avis favorable et unanime de chaque commission spéciale (représentant chaque collectivité membre de l'Entente Intercommunale Centre Chataigneraie), le Syndicat des Eaux de la Fontbelle (en tant que Maitre d'Ouvrage délégué pour le compte de l'Entente) a transmis à chaque collectivité concernée un document de synthèse intitulé « Avis de la Conférence Intercommunale » de l'Entente.

Après lecture de « l'Avis de la Conférence Intercommunale » au Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- Ratifier par la présente délibération l’Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l’attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d’une « Etude d’opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d’eau potable et d’assainissement & Accompagnement à la création d’un syndicat d’eau potable et d’assainissement », portée par l’Entente Intercommunale.
- Autoriser le Maitre d’Ouvrage délégué de l’Entente (le Syndicat des Eaux de la Fontbelle) à procéder formellement à l’attribution du marché d’étude.
- Autoriser le Maitre d’Ouvrage délégué de l’Entente (le Syndicat des Eaux de la Fontbelle) à solliciter les organisme co-financeurs potentiels en leur transmettant des dossiers de demande de subvention : Agence de l’Eau Adour Garonne, Etat (DETR).
- Autoriser le Maitre d’Ouvrage délégué de l’Entente (le Syndicat des Eaux de la Fontbelle) à procéder formellement à la notification du marché et au démarrage de l’étude.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de :

- Ratifier par la présente délibération l’Avis de la Conférence Intercommunale, en vue de l’attribution du marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d’une « Etude d’opportunité et de faisabilité pour la mutualisation intercommunale des services d’eau potable et d’assainissement & Accompagnement à la création d’un syndicat d’eau potable et d’assainissement », portée par l’Entente Intercommunale.
- Autoriser le Maitre d’Ouvrage délégué de l’Entente (le Syndicat des Eaux de la Fontbelle) à procéder formellement à l’attribution du marché d’étude.
- Autoriser le Maitre d’Ouvrage délégué de l’Entente (le Syndicat des Eaux de la Fontbelle) à solliciter les organisme co-financeurs potentiels en leur transmettant des dossiers de demande de subvention : Agence de l’Eau Adour Garonne, Etat (DETR).
- Autoriser le Maitre d’Ouvrage délégué de l’Entente (le Syndicat des Eaux de la Fontbelle) à procéder formellement à la notification du marché et au démarrage de l’étude.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le Maire,

